



# Le budget 2010



**Aucun projet ne peut démarrer, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population ne peut se réaliser si la provision financière n'a pas été prévue au Budget de la Commune.**

**Acte fondamental de la gestion municipale, le Budget Communal est élaboré par l'autorité exécutive, c'est à dire le Maire.**

**RÉUNION TOUTES COMMISSIONS  
MERCREDI 03 FÉVRIER 2010**



# Le budget de la commune



## *Acte fondateur de la politique communale*

- C'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les **recettes** et les **dépenses** annuelles de la commune.
- Il est établi en **section de fonctionnement** et **section d'investissement**, tant en **recettes** qu'en **dépenses**.
- Il est divisé en **chapitres** et **articles** dans les conditions qui sont déterminées par décret."



# Le budget communal



Le Budget Communal comporte une série de documents parmi lesquels on distingue principalement :

- ✦ **le Budget Primitif ;**
- ✦ **les Décisions Modificatives ;**
- ✦ **le Budget Supplémentaire ;**
- ✦ **le Compte Administratif.**



# Le Budget Primitif



**Il retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice** (*année à venir*).

- Il comporte un **budget principal** retraçant les dépenses et les recettes des services communaux.
- Il peut également comprendre un ou des **budgets annexes** destinés à retracer les services dont les modalités de gestion particulières nécessitent la tenue d'une comptabilité distincte (*des services tels que les services de gestion de l'eau et l'assainissement, de l'action sociale, ...*).
- Le Budget Primitif est **voté généralement en début d'exercice** (*généralement en février / mars*).



# Les Décisions Modificatives



Elles apportent des **modifications au Budget Primitif**.

- Elles sont prises par le Conseil Municipal au cours de l'exercice, après le vote du Budget Primitif.
- Elles autorisent de nouvelles dépenses et recettes (Article L. 1612-11 du CGCT) et complètent le Budget Primitif.



# Le budget supplémentaire



Comme les Décisions Modificatives, **il permet des ajustements.**

- Il a pour objet principal la reprise des résultats à la clôture de l'exercice précédent. (Article L. 2311-5 du CGCT).
- Le Budget Supplémentaire est voté en général vers la fin d'exercice (septembre / octobre).



# Le compte administratif



**Il constitue l'arrêté officiel des comptes** (*Article L. 1612-12 du CGCT*).

- Ce document, établi par le Maire, retrace les mouvements de **recettes et de dépenses réalisés au cours de l'exercice clos** (*généralement l'année précédente*).
- Il permet de **dégager le résultat qui sera repris au Budget Supplémentaire**.
- Le vote du Conseil Municipal intervient après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice du **Compte de Gestion** (*établi par le Receveur Municipal*), auquel il doit être conforme.



# Le budget Primitif



- Le Budget Primitif retrace **les dépenses et les recettes des services communaux.**
- Il est divisé en deux grandes parties dénommées "**Section de Fonctionnement**" et "**Section d'Investissement**".
- Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses





# La section de fonctionnement

- Elle regroupe toutes **les dépenses** nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire
  - les dépenses régulières (*rémunération du personnel, travaux d'entretien, ...*)
  - et les charges financières liées aux intérêts de la dette communale.
- Elle dispose de **ressources** définitives et régulières composées
  - du produit de la fiscalité locale (*impôts et taxes*),
  - des dotations reçues de l'État (*essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF*),
  - de subventions reçues d'autres collectivités locales (*intercommunalité*) et de dons et legs divers.

## Recettes :

- Impôts et taxes ;
- Produits des services et du domaine communal ;
- Travaux en régie ;
- Dotations et participations ;
- Reprises sur amortissements et provisions ;
- Transfert de charges ;
- Autres produits de gestion courante

## Dépenses :

- Charges à caractère général ;
- Charges des personnels et frais assimilés ;
- Autres charges de gestion courante (dont les subventions et participations versées) ;
- Frais financiers (intérêts des emprunts) ;
- Dotations aux amortissements et aux provisions ;
- Virement à la section d'investissement



# La section d'investissement



Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement :

- les opérations d'immobilisations (*acquisitions de terrains, constructions, travaux, ...*)
- et le remboursement de la dette en capital.

## Dépenses :

- Remboursement des emprunts (capital de la dette communale) ;”
- Moins value de cession ;
- Immobilisations ;
- Immobilisations affectées, concédées, affermées

## Recettes :

- Virement de la section de fonctionnement ;
- Plus value de cession ;
- Dotations et subventions d'équipement (dont dotation globale d'équipement et fonds de compensation pour la TVA) ;
- Emprunts et dettes assimilées ;
- Amortissement des charges à répartir ;
- Dotations aux amortissements et provisions



# Les impôts et les taxes



**Taxe sur le foncier bâti** : c'est l'impôt payé à la Commune par l'ensemble des propriétaires d'immeubles d'habitation ;

**Taxe sur le foncier non bâti** : c'est l'impôt payé par l'ensemble des propriétaires de terrains non construits (*terres agricoles, terrains nus, bois, ...*) ;

**Taxe d'habitation** : c'est l'impôt payé par l'ensemble des occupants des immeubles d'habitation (*foyers*), qu'ils soient les propriétaires ou les locataires des lieux ;

**Taxe professionnelle** : c'est l'impôt payé par l'ensemble des artisans, commerçants, industriels, ... domiciliés sur la commune ;

**Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : c'est l'impôt payé par l'ensemble des foyers, pour contribution à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères (*elle accompagne le plus souvent une taxe d'habitation*) ;

**Impôt sur les spectacles, les jeux et les divertissements** : il s'agit, par exemple des encaissements réalisés pour la location d'emplacements lors des fêtes votives, des marchés et autres manifestations (*brocante du 14 juillet, ...*).



# Mouvements entre les comptes

## Compte Administratif année N

### Fonctionnement

Dépenses

Recettes

Charges

Produits +  
Résultats antérieurs (N-1)

Résultat de l'exercice = Produits - Charges

Résultat à affecter = Recettes - Charges

### Investissement

Dépenses

Recettes

Dépenses d'équipement  
Remboursements de prêts  
Reste à réaliser

Dotation et fonds propres  
Subventions  
Dotation amortissement  
Emprunt  
Reste à réaliser

+ Déficit année N-1

Total dépenses

Total recettes

Résultat final de l'exercice

Résultat d'investissement =  
déficit année N à reporter

## Budget Primitifs année N+1

### Fonctionnement

Dépenses

Recettes

Charges :  
Dotation du budget  
TOTAL

Produits +  
Report à nouveau  
= TOTAL

### Investissement

Dépenses

Recettes

Projets d'investissement  
Remboursement de prêts

Emprunt  
Amortissement  
Dotation fonds propres  
Dotation du compte de  
fonctionnement

TOTAL

= TOTAL



# Le fonctionnement 2010



## 1 - SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2008

Budget 2010		Budget 2010	
DEPENSES	EUR	RECETTES	EUR
Charges générales		Produits des services	
Charges de personnel		Produits des impôts et taxes	
Autres charges		Prdts dotations et participations	
		Autres prdts gestion courante	
Charges financières		Rembt frais personnel	
Charges exceptionnelles		Produits financiers	
Dépenses non prévues		Produits exceptionnels	
Amortissement du PLU		Transfert de charges	
<i>Dotation budget investissements</i>		<i>Report à nouveau au 31/12/09</i>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	



Vers les recettes  
du budget investissements 2010



Vient des dépenses non réalisées  
du budget investissements 2009



# Les investissements 2010

<b>DEPENSES</b>	<b>EUR</b>	<b>RECETTES</b>	<b>EUR</b>
Déficit au 31/12/09		Affectation résultat 2009	(1068)
Investissements non mandatés		Subvention 2008 non reçue	
Investissements à reporter 2009		Subvention 2009	
Projet investissements 2009		Emprunts 2009	
Dépenses non prévues		Vente budget ZI	
Remboursement cautions locataires		Amortissement du PLU	
Remboursement prêts		Dotation et fonds propres	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		Dotation du cpte fonctionnement	
		<b>TOTAL RECETTES</b>	



Vient des dépenses  
du budget fonctionnement 2010



# Le budget primitif 2008



## 3 - SYNTHÈSE GLOBALE BUDGET PRIMITIF 2010

Budget 2010

**DEPENSES**

EUR

Fonctionnement 2010

Investissements 2010

**TOTAL DEPENSES**

**RESULTAT EXERCICE 2010**

0

Budget 2010

**RECETTES**

EUR

*Résultat 2010*

Fonctionnement 2010

Investissements 2010

**TOTAL RECETTES**

**RESULTAT EXERCICE 2008**

0



**Merci pour votre attention**



**Et maintenant les chiffres**





# Budget Primitif 2010 – 2014 – Projets 1

Report Total projets	1 068 000,00 €	700 000,00 €	1 100 000,00 €	800 000,00 €	430 000,00 €	3 598 000,00 €
<b>Centre bourg</b>						
Commerces	50 000,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €			500 000,00 €
Mairie		50 000,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €		500 000,00 €
Circulation	50 000,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €		500 000,00 €
<b>RD49</b>						
la pallue - le bourg	500 000,00 €					500 000,00 €
<b>Terrain de sport ??</b>						
Terrain de foot		30 000,00 €	100 000,00 €			130 000,00 €
Eclairage			100 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €
1/2 Terrains				100 000,00 €		100 000,00 €
Vestiaires						
Salle						
<b>Salle polyvalente</b>						
Toiture	10 000,00 €	100 000,00 €				110 000,00 €
Cuisine	2 000,00 €				100 000,00 €	102 000,00 €
Ajouter une salle					200 000,00 €	200 000,00 €
Chaudière			50 000,00 €			50 000,00 €
<b>Ecole</b>						
Isolation plafond	10 000,00 €					10 000,00 €
Fenêtre	70 000,00 €					70 000,00 €
Chaudière		30 000,00 €				30 000,00 €
Cuisine-garderie					30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien Arts plastiques	5 000,00 €					5 000,00 €
Mise aux normes cuisine	75 000,00 €					75 000,00 €
Vaisselle	1 000,00 €					1 000,00 €
Mobilier salle réunion	10 000,00 €					10 000,00 €

Année	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
-------	------	------	------	------	------	-------



# Budget Primitif 2010 – 2014 – Projets 2



Année	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
<b>Atelier ST</b>						
Budget	20 000,00 €					20 000,00 €
ALGECO bureau						
<b>Véhicules</b>						
Budget		20 000,00 €				20 000,00 €
fourgonettes						
<b>Conséquences du PLU</b>						
Budget						
Foncier	10 000,00 €					10 000,00 €
Aménagement						
Etudes	10 000,00 €					10 000,00 €
<b>Six Chemins RD 24</b>						
Budget			100 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €
Etudes		20 000,00 €				20 000,00 €
Travaux						
<b>Eglise</b>						
Chauffage		50 000,00 €				50 000,00 €
Dalles	50 000,00 €					50 000,00 €
<b>Voirie</b>						
Budget	50 000,00 €					50 000,00 €
Circulation PL						
Radar	5 000,00 €					5 000,00 €
Panneaux affichage	40 000,00 €					40 000,00 €
<b>Report</b>	<b>1 068 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>430 000,00 €</b>	<b>3 598 000,00 €</b>



# Budget Primitif 2010 – 2014 – Projets courants

Budget	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €
Montants prévus	100 000,00 €					
<b>Services Techniques</b>						
Mobilier	600,00 €					
Signalétique	3 600,00 €					
Petit matériel	2 500,00 €					
Tracteur	40 000,00 €					
Tracteur tondeuse		30 000,00 €				
<b>Salle polyvalente</b>						
Douches vestiaires	10 000,00 €					
<b>Boucherie</b>						
Budget	10 000,00 €					
Clim						
<b>Electricité</b>						
Eclairage public	5 000,00 €					
Guirlande	5 000,00 €					
<b>Espaces verts</b>						
Plantation arbres	5 000,00 €					
<b>Voirie</b>						
Budget	5 000,00 €					
<b>Cimetière</b>						
Budget	5 000,00 €					
<b>Réserve</b>	<b>8 300,00 €</b>					